Commission européenne

Programme d'apprentissage mutuel d'égalité des sexes

Équilibre entre les sexes en matière de prise de décision dans le cadre de la COVID-19

Séminaire en ligne, 14 septembre 2020

Rapport de synthèse

ösb Consulting
Ein Unternehmen der ÖSB Gruppe.

Les informations et les points de vue présentés dans ce document sont ceux de l'auteur·e (ou des auteur·e·s) et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission. Ni la Commission ni quiconque agissant en son nom ne saurait être tenu responsable de l'usage qui peut être fait des informations qui y sont contenues.

Justice

La présente publication a bénéficié du soutien financier du programme de l'UE «Droits, égalité et citoyenneté» 2014-2020.

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il contribue à poursuivre la création d'un espace où sont promus et protégés l'égalité et les droits des personnes, tels qu'ils sont consacrés dans le traité, la Charte et les conventions internationales sur les droits de l'homme.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:
http://ec.europa.eu/justice/grants1/programmes-2014-2020/rec/index_fr.htm

Introduction

Le séminaire, qui s'est tenu le 14 septembre 2020, était le troisième d'une série de séminaires en ligne sur les réponses à la COVID-19 tenant compte de l'égalité des sexes, dans le cadre du programme d'apprentissage mutuel d'égalité des sexes. Consacré au troisième grand axe de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, à savoir «Occuper des postes de direction de manière égale dans l'ensemble de la société», il a mis en évidence de bonnes pratiques d'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision dans le cadre de la COVID-19. L'événement a réuni 44 participant·e·s, dont des expert·e·s et des représentant·e·s des pouvoirs publics et d'ONG de 18 États membres, et des membres de plusieurs services de la Commission européenne, du cabinet de la commissaire Dalli, de la task force de la Commission pour l'égalité des sexes, de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Lobby européen des femmes.

Les bonnes pratiques abordées lors du séminaire se déclinaient sur trois thèmes liés à l'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision dans le cadre de la COVID-19. Elles ont été sélectionnées parmi les réponses à un questionnaire de la Commission invitant les États membres à partager des informations sur la manière dont ils ont abordé l'égalité des sexes pendant la pandémie et sur ce qu'ils prévoient de faire à cet égard dans la phase de reprise.

1. Contexte

1.1 Le point de vue de la Commission européenne sur la nécessité d'apporter des réponses à la COVID-19 tenant compte de l'égalité des sexes

Irena Moozova, directrice chargée de l'égalité et de la citoyenneté de l'Union à la Commission européenne, a ouvert le séminaire en insistant sur la nécessité d'apporter des réponses tenant compte de l'égalité des sexes dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et de la phase de reprise. Elle a souligné l'importance de défendre les valeurs fondamentales d'égalité et de non-discrimination de l'Union et de faire entendre la voix des femmes face à la pandémie. Sans une participation égale des femmes aux fonctions dirigeantes, les mesures de lutte contre la COVID-19 seront moins efficaces, avec de graves conséquences sociales et économiques à court et à long terme.

L'actuelle Commission a placé l'égalité en tête des priorités politiques: dans sa composition la plus équilibrée sur le plan du genre, sous la direction de la première femme présidente, elle compte pour la première fois parmi ses membres une commissaire chargée de l'égalité. La Commission est résolue à atteindre, dans sa gestion, la parité entre les sexes à tous les niveaux de responsabilité d'ici la fin 2024. Malgré les progrès accomplis en matière de représentation économique et

politique des femmes dans l'UE, celles-ci ne sont encore que 32 % dans les parlements nationaux, 30 % parmi les hauts fonctionnaires et 28 % dans les conseils d'administration des grandes sociétés cotées en bourse. En outre, les femmes sont moins souvent invitées à participer aux débats publics, et leur visibilité a été encore plus faible pendant la pandémie. Dans ce contexte, une proportion plus importante des femmes aux postes de décision de haut niveau peut contribuer à remettre en question les normes et stéréotypes sociaux discriminatoires. Afin de remédier au manque d'équilibre entre les sexes dans les conseils d'administration, la Commission a publié une proposition législative en 2012. À ce jour, aucun compromis n'a pu être trouvé au Conseil et, pour la Commission, la priorité reste de débloquer les négociations.

Dans sa stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, la Commission européenne a exposé en détail des objectifs ambitieux et des actions susceptibles de faire progresser l'égalité des sexes. Ces mesures sont d'autant plus importantes face à la crise liée à la pandémie de COVID-19, qui a touché les femmes de manière disproportionnée. Dans ce contexte, il est préoccupant que le pouvoir de décision reste majoritairement entre les mains des hommes, qui sont aussi les principaux intervenants dans les débats publics sur la crise. Cette situation reflète la sous-représentation des femmes dans les parlements, les gouvernements, les entreprises et les médias. On observe cependant des signes de progrès, certains États membres prenant des mesures proactives en faveur de l'intégration de la dimension de genre, du leadership féminin et de la participation des femmes à l'élaboration de réponses efficaces à la pandémie de COVID-19. Il est essentiel que toutes les parties prenantes travaillent ensemble pour parvenir à un équilibre entre les sexes dans la prise de décision et pour faire en sorte que les mesures d'intervention et de redressement comprennent clairement une dimension de genre.

1.2 Introduction par le Lobby européen des femmes

Le Lobby européen des femmes a défini le cadre du séminaire, en soulignant l'urgence d'une participation égale des femmes à la prise de décision face à la pandémie. Les inégalités structurelles et les stéréotypes sexistes sont des obstacles majeurs à cet égard. La sous-représentation des femmes dans les instances de décision qui élaborent les réponses à la pandémie en est la preuve. Le point de vue dominant dans la prise de décision est de plus en plus celui de l'élite blanche masculine, et les politiques ne tiennent pas compte de l'impact particulier de la crise sur les femmes. L'inégalité entre les sexes s'en trouve renforcée, ce qui n'est pas sans conséquences pour la démocratie et la justice.

L'objectif fixé par le Lobby européen des femmes pour garantir la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision est celui de la «démocratie paritaire». Il se fonde sur l'égalité et la dignité des femmes et des hommes, sur un système politique démocratique et juste, et sur le partage égal des droits, des responsabilités et du pouvoir entre les femmes et les hommes. Sa mise en œuvre devrait passer par des mesures législatives et non législatives, et notamment par une démarche d'intégration de la dimension de genre. Le Lobby

européen des femmes a également insisté sur la nécessité d'ouvrir plus de portes aux femmes, grâce à des quotas obligatoires pour les candidatures aux élections nationales, régionales et européennes. Il faudrait, en outre, que les fonds alloués aux organisations de défense des droits des femmes soient plus importants et que les stéréotypes soient combattus pour en finir avec le continuum des violences faites aux femmes et aux filles, y compris la violence en ligne. Les États membres doivent faire preuve de courage et d'innovation, et reconnaître les effets positifs du rôle des femmes dans la prise de décision.

2. Examen des bonnes pratiques

2.1 L'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision dans les mesures d'intervention et de redressement face à la COVID-19

En **Italie**, la task force «Femmes pour une nouvelle renaissance» a été créée par la ministre chargée de l'égalité des chances et de la famille le 15 avril 2020. Elle se compose de 12 femmes venues de différents horizons, notamment du monde universitaire, de l'administration publique et des milieux d'affaires, qui ont été invitées à faire des propositions dans la perspective d'une relance économique, culturelle et sociale pour l'après-COVID. La task force comportait trois sous-groupes couvrant: i) la recherche, les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) et le développement des compétences; ii) la promotion de l'emploi féminin et la participation des femmes à la prise de décision; et iii) l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la lutte contre les stéréotypes et la dynamique du changement. Des objectifs ont été fixés afin d'augmenter le pourcentage de femmes dans tous les secteurs de l'économie et d'aplanir les obstacles auxquels elles se heurtent dans leur parcours professionnel, en particulier dans les domaines en expansion, comme les STIM, l'informatique, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle. Des indicateurs ont aussi été définis pour mieux lutter contre les stéréotypes sexistes qui empêchent les femmes d'occuper des postes de direction.

La task force a publié des recommandations concernant la promotion du leadership féminin et le suivi de l'égalité des sexes par le nouvel Observatoire de l'égalité des chances et au moyen d'une évaluation de l'impact des processus d'entreprises du point de vue du genre. D'autres recommandations visant à promouvoir la solidarité comprennent l'investissement dans l'émancipation et l'indépendance financière des femmes, par exemple, grâce à des outils bancaires et au microcrédit, et à la formation, en ligne ou non, aux compétences numériques et financières. Une attention particulière est portée aux femmes en situation de vulnérabilité et dans les zones rurales. Une dernière série de recommandations concernent la science en tant que moteur d'une nouvelle renaissance grâce à l'éducation et à la formation dans le domaine des STIM, ainsi qu'à la promotion de stages organisés dans ces matières à l'intention des filles et de méthodes d'apprentissage innovantes établies dès la petite enfance.

La bonne pratique mise en place en **Suède** concernant l'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision dans l'administration publique s'inscrit dans la ligne de la déclaration du gouvernement, qui se revendique du féminisme. Il s'agit d'un engagement général en faveur du partage du pouvoir et de la prise de décision dans la société entre les femmes et les hommes. Malgré les progrès réalisés, les femmes sont toujours sous-représentées dans certaines instances, comme les commissions parlementaires et les conseils de direction des administrations publiques.

L'engagement de la Suède en faveur de l'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision remonte aux premiers objectifs fixés en 1988, qui font l'objet d'un suivi annuel par le bureau central de la statistique. En 2015, de nouvelles mesures ont été introduites en vue de parvenir à une représentation égale des sexes dans tous les comités, commissions d'enquête et conseils de direction de la fonction publique pour 2018. Toutes les nominations des secrétaires d'État sont préalablement validées par la division de l'égalité des sexes. Si la parité ne peut être atteinte, une note explicative doit être soumise à l'approbation de ladite division. En juin 2020, une commission d'enquête a été chargée d'évaluer les mesures prises par le gouvernement et les municipalités durant la pandémie de COVID-19. Toutes les mesures proposées doivent être évaluées dans une perspective d'égalité des sexes. La composition de la commission respecte la parité entre les hommes et les femmes. Les difficultés rencontrées et les enseignements tirés pendant la pandémie en Suède font ressortir l'importance du maintien des structures et des procédures existantes en temps de crise. Les objectifs ont été atteints principalement grâce à des mesures non contraignantes, sans qu'il soit nécessaire de légiférer ou d'imposer des quotas. Bien qu'il subsiste des réticences à partager le pouvoir, la volonté politique existe au plus haut niveau, et l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble de l'administration a été importante pour surmonter cette résistance.

Au cours des discussions, l'**Autriche** a expliqué, au moyen d'un exemple, les efforts déployés pour donner plus de visibilité aux besoins médicaux des femmes et autres considérations connexes durant la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du plan d'action autrichien pour la santé féminine, des réunions de points de liaison ont été organisées en ligne avec les parties prenantes régionales afin d'alerter les services publics au sujet des problèmes de santé des femmes pendant la pandémie. Les points de liaison régionaux, nommés dans tous les États fédérés, ont recensé les difficultés rencontrées par les femmes pendant la crise à divers égards comme la santé mentale, la violence, les droits sexuels et génésiques, et les problèmes liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à l'enseignement à domicile. Des vulnérabilités particulières ont été constatées parmi les femmes handicapées, les femmes issues de l'immigration et les femmes subissant de multiples tensions dans leur vie.

En **Lettonie**, à l'issue d'un dialogue organisé avec la société civile en réponse à l'aggravation des inégalités entre les sexes, notamment l'augmentation de la violence domestique, les autorités ont alloué des fonds à des ONG pour leur

permettre de continuer à fournir les services nécessaires et garantir l'accès des femmes victimes de la violence et de la traite aux services dont elles ont besoin.

2.2 Renforcement de la représentation des femmes dans la sphère publique

Un exemple de bonne pratique en **France** vise à améliorer la visibilité des femmes dans les médias. Le principe de départ est que la liberté d'expression et de parole est un droit fondamental dans une démocratie. Les médias, qui sont l'une des principales sources d'information sur la pandémie, jouent un rôle d'une importance gigantesque. Pendant le confinement, la pandémie a fait l'objet d'une couverture médiatique sans précédent et a été abondamment débattue à la télévision française. Or, dans ces discussions, les personnes qui s'exprimaient au nom des milieux d'affaires, du monde médical et des pouvoirs publics étaient essentiellement des hommes.

L'absence des femmes dans les médias a conduit la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes à se pencher sur la place des femmes dans les médias en temps de crise et à formuler des propositions pour renforcer leur représentation dans les médias et dans la prise de décision. Une enquête commandée pendant le confinement (mars-mai 2020) a montré que le nombre d'expertes intervenant dans la presse a considérablement chuté pendant la pandémie. Il est clair que les médias sont devenus moins vigilants quant à la représentation des femmes pendant la crise. Cette situation a également mis en évidence les inégalités et les stéréotypes existants dans les médias et dans la société en général, notamment la façon dont les femmes sont représentées dans les fictions et les films.

Les préconisations formulées portaient sur deux thèmes principaux. Le premier tenait à la collecte de données et d'indicateurs sur la participation des femmes dans les débats généraux et les programmes d'information, ainsi que sur les stéréotypes sexistes et discriminatoires dans le contenu des médias. Le deuxième thème couvrait les solutions permettant d'améliorer la représentation des femmes dans les médias: outils envisageables, promotion des bonnes pratiques grâce à la labellisation, repérage des expertes, formation et éducation, et allocation de fonds publics à la presse. Le rapport final a été publié le 11 septembre 2020. Il s'appuyait sur des entretiens et des consultations avec plus de 200 représentant·e·s des médias (radio, télévision et presse) et présentait 26 préconisations concernant la formation, le financement public et l'intégration de la dimension de genre, dans l'espoir de les voir se traduire par des actions concrètes dans le plan de relance pour l'après-COVID-19.

Au cours des débats, la **Roumanie** a présenté sa campagne nationale de sensibilisation sur le renforcement de la représentation des femmes, qui débutera en septembre 2020, conçue en réaction à la situation observée pendant la pandémie, où les femmes étaient en première ligne dans la lutte contre le virus, mais absentes de la prise de décision. La campagne, une initiative de l'Agence nationale pour l'égalité des sexes, comprendra des témoignages de femmes de

pouvoir publiés sur le site web de l'agence, ainsi que des ateliers animés par des femmes exerçant des fonctions dirigeantes dans des ONG, des universités, des entités publiques et privées et des organisations syndicales et patronales. Un groupe de travail a été constitué pour proposer des modifications de la loi sur l'égalité des chances (loi nº 202, 2002) afin d'inclure des quotas ou des mesures de discrimination positive susceptibles d'augmenter la représentation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux.

2.3 Voix intersectionnelles: inclure les perspectives des femmes des minorités

En **Allemagne**, la campagne #autodéterminée vise à sensibiliser l'opinion à l'impact de la COVID-19 sur les femmes migrantes et réfugiées. Elle est coordonnée par DaMigra, une association d'organisations de femmes migrantes qui se mobilisent dans toute l'Allemagne en faveur d'une perspective de genre dans la politique et de l'égalité des sexes pour les femmes migrantes et réfugiées. La campagne, financée par le ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, porte sur les discriminations multiples dont les femmes sont victimes et sur leur droit à l'autodétermination. DaMigra a produit du matériel de sensibilisation conçu pour surmonter la barrière de la langue, comme une carte postale sur les droits numériques disponible en 11 langues. Des dialogues régionaux ont été organisés pour évoquer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la vie quotidienne des femmes migrantes et réfugiées. Une enquête auprès des organisations membres a recensé leurs besoins particuliers, par exemple en ce qui concerne l'aide en cas de chômage, la demande de prestations sociales, l'accès à l'information et les risques liés au manque de sécurité et d'équipements de protection individuelle sur le lieu de travail. D'autres difficultés ont été relevées, notamment celles liées à l'équilibre entre l'activité professionnelle et les responsabilités parentales, ou à l'enseignement à domicile pour les femmes qui travaillent chez elles. Les besoins des femmes en matière de santé constituent également une source de préoccupation dans les centres d'hébergement et dans d'autres situations précaires pendant le confinement.

DaMigra a élaboré des stratégies et, par ses déclarations publiques, ses publications dans les médias sociaux et ses groupes WhatsApp, ses séminaires et autres événements en ligne, a plaidé en faveur de réponses à la pandémie de COVID-19 qui tiennent compte de l'égalité des sexes. Les organisations partenaires ont lancé des campagnes de couture de masques et accompagné les femmes dans leurs démarches auprès des administrations lorsqu'elles avaient besoin de trouver un refuge pour se soustraire à des violences domestiques. Toutefois, les responsabilités parentales de ces femmes et d'autres obstacles rendaient difficile leur participation aux événements en ligne. Des facteurs structurels, comme la non-reconnaissance des qualifications, les confinent dans des emplois précaires.

Au cours des débats, les participants ont évoqué l'importance de l'intersectionnalité et la nécessité de reconnaître la diversité des voix des femmes. À **Malte**, par exemple, le Conseil consultatif pour les droits des femmes a mis en lumière les

effets négatifs de la pandémie de COVID-19 pour les femmes handicapées, en raison notamment de leur vulnérabilité et des difficultés rencontrées pour se rendre au travail. Les autorités ont, en outre, diffusé des informations dans plusieurs langues auprès des femmes migrantes.

4. Conclusions

Les présentations et les discussions ont mis en évidence des bonnes pratiques et des moyens innovants visant à assurer l'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision. Les participant·e·s ont noté que, si de nouvelles mesures permettant de garantir une représentation égale peuvent être utiles, il faut aussi s'appuyer sur les lois et mesures existantes et les renforcer. Il est important que les plans de relance pour l'après-COVID-19 prennent en considération les besoins des femmes dans toute leur diversité. Certaines suggestions pratiques ont mis l'accent sur la facilitation d'une participation significative grâce au financement des organisations de la société civile et à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques et des programmes. C'est une condition essentielle du renforcement du pouvoir de décision des femmes à long terme. Il faut impérativement tenir compte des femmes dans tous les aspects des plans de relance, quel que soit le secteur concerné: santé, économie ou médias. La collecte et l'analyse des données sont également essentielles, en particulier pour comprendre les besoins divers des femmes.

Les enseignements tirés du séminaire font notamment ressortir la nécessité d'un équilibre entre les sexes en matière de prise de décision et d'une intégration de la dimension de genre dans toutes les mesures d'intervention et de redressement dans le cadre de la COVID-19. En outre, il est essentiel d'adopter une approche intersectionnelle, qui reconnaisse les besoins des femmes dans toute leur diversité. Une collaboration étroite avec les médias et autres institutions sociétales contribuera également à changer la perception des femmes, leur représentation et leur visibilité dans la perspective de la relance. Cela suppose aussi de veiller à ce que les engagements en faveur de l'égalité des sexes ne soient pas abandonnés en temps de crise et à ce que toutes les mesures existantes dans le droit national ou européen, comme dans les instruments relatifs aux droits humains, soient pleinement appliquées.

Dans ses observations finales, Christa Jakobsson, de l'unité Égalité des genres à la Commission européenne, a conclu que le séminaire avait mis en évidence de nombreuses bonnes pratiques innovantes visant à assurer une participation et un leadership équilibrés entre les sexes. Elle a noté que les bonnes pratiques ont fait ressortir l'importance du débat public, du rôle des médias, du leadership féminin et des efforts de sensibilisation pour faire entendre les voix des femmes et garantir leur représentation dans toute leur diversité. Des mesures résolues et concrètes sont nécessaires pour parvenir à l'égalité et à l'équilibre entre les sexes en matière de prise de décision. En outre, la pandémie offre une occasion d'introduire de nouvelles réponses tenant compte de la dimension du genre. L'objectif de cette

série de séminaires en ligne était de proposer aux États membres des méthodes et des outils utiles pour élaborer et mettre en œuvre des réponses à la pandémie de COVID-19 qui tiennent compte de l'égalité des sexes. Cette préoccupation doit être au centre de la relance afin de saisir l'occasion de bâtir des sociétés plus égalitaires que jamais, en œuvrant à la création d'une véritable Union de l'égalité.